

Objet : aménagement giratoire RD1113/ avenue du Sable d'Expert (RD108)

Madame, Monsieur,

Chers Amis,

Vous avez sans doute remarqué, depuis quelques semaines, les panneaux installés par le Conseil Départemental sur la RD 1113 et sur l'avenue du Sable d'Expert (RD 108) annonçant la construction d'un giratoire au droit du carrefour constitué par ces deux routes.

Rappelons que la dangerosité de ce carrefour et l'accroissement constant du trafic routier avaient conduit le conseil municipal à prévoir, **en 2013, la mise en place d'un emplacement réservé n°2 sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).**

Il est clairement indiqué pour cet emplacement réservé n°2 : aménagement du carrefour RD 1113/RD 108 lieu dit « Les Sables d'Expert »-**bénéficiaire : Conseil Général.** Dans le cadre de l'élaboration de notre P.L.U en 2013, les services de l'Etat et du Département, au titre des personnes publiques associées, ont participé aux différentes étapes et **n'ont émis aucun avis défavorable vis-à-vis de cet emplacement réservé n°2.**

Par courrier en date du **9 septembre 2019**, le Conseil Départemental nous indiquait du reste que les travaux de ce giratoire devaient débuter **en septembre.**

Nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre **le 16 septembre 2019**, qu'une Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) se tiendrait le 24 septembre afin de statuer sur l'opportunité de ces travaux qui implique de couper 13 platanes et 1 chêne pour la réalisation de cet aménagement.

Le Ministère de l'Ecologie préconise que la CDNPS soit saisie sur ces projets à titre **consultatif.**

Bien que l'avis émis par le rapporteur ait été réservé, la CDNPS a donné un avis défavorable.

Depuis plus d'un an, **des solutions compensatoires locales ont été proposées, en l'occurrence la replantation de nombreux arbres**, notamment sur la commune de Léognan et sur différents espaces verts de notre commune.

Les membres de cette commission constituée des services de l'Etat, du Conseil Départemental, d'élus et de personnalités qualifiées en matière de protection des sites, de l'environnement et de l'agriculture, n'ont pas tenu compte de ces propositions.

Les différents accidents qui se sont produits à ce carrefour, fort heureusement **pour l'instant non mortels** n'ont vraisemblablement pas pesé suffisamment dans leur décision.

Mais devons-nous attendre le pire pour espérer un aménagement sécurisé ?

Le Conseil Départemental vient de déposer le 30 septembre, une demande administrative (déclaration préalable), qui après instruction, permettrait **peut-être** d'entrevoir la réalisation de ce giratoire à l'horizon 2020.

Pour mémoire, le Conseil Départemental a **déjà choisi l'entreprise routière chargée de réaliser ces travaux** dont le financement est assuré à 60% par la Communauté de Communes de Montesquieu et 40% par le Département.

Il a semblé utile et nécessaire au conseil municipal et à moi-même de vous tenir informés des vicissitudes de cette affaire.

A l'issue de l'instruction, nous souhaitons que le Conseil Départemental débute les travaux dans les plus brefs délais, pour la sécurité de tous,

Respectueusement,

Le Maire et son Conseil Municipal